



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les tarifs d'électricité d'ESB pour 2024 augmentent d'environ 12 %

Cette augmentation est le résultat de facteurs externes. La plus grande partie de l'augmentation est due à de nouvelles redevances de la part de la Confédération ainsi qu'à des coûts plus élevés chez Swissgrid, qu'ESB doit répercuter dans leur intégralité. Pour le profil Elcom standard H4 (4 500 kWh/an: appartement de 5 pièces avec cuisinière électrique et sèche-linge), il en résulte une augmentation de prix d'environ CHF 180.– par an. Les prix détaillés pour 2024 seront publiés à partir de fin août sur le site Internet d'ESB.

Énergie

Les prix sur les marchés de gros européens se sont redressés depuis leur pic au mois d'août 2022, mais ils sont encore 150 % plus élevés qu'en 2021. Grâce à une stratégie d'approvisionnement roulante et donc optimisée en termes de risques, ESB enregistre même une légère baisse de l'approvisionnement en électricité sur le marché pour 2024. Cet effet positif est contrebalancé par le fait que la production d'électricité dans les propres installations d'ESB a été inférieure d'environ 15 % aux quantités prévues en raison de la sécheresse en 2022. La quantité d'énergie manquante a dû être achetée sur le marché à des prix élevés. Ces coûts plus élevés doivent maintenant être compensés par une augmentation des prix de l'énergie en 2024.

Pour les clientes et clients dont la consommation annuelle ne dépasse pas 50 000 kWh, le tarif simple de l'énergie augmentera de 0.65 ct./kWh, le tarif double de 1.40 ct./kWh en période de tarif haut et de 1.50 ct./kWh en période de tarif bas.

Utilisation du réseau

La stabilité du réseau électrique suisse est du ressort de Swissgrid qui est la société nationale responsable du réseau de transport de l'électricité. Ses prestations sont facturées à l'ensemble des consommatrices et consommateurs d'électricité sous la forme d'une redevance pour les services système. La situation incertaine sur les marchés de l'énergie ayant nécessité des interventions exceptionnelles de la part de Swissgrid, cette redevance passe de 0.46 ct./kWh à 0.75 ct./kWh.

Afin de prévenir une pénurie d'électricité en hiver, le Conseil fédéral a décidé de prendre différentes mesures. Il s'agit notamment de la réserve de force hydraulique, de la construction d'une centrale de réserve à Birr (AG), de la mise à disposition d'autres centrales de réserve et de groupes électrogènes de secours, de l'augmentation des capacités du réseau de transport, du parachute de secours pour les entreprises électriques dont le système est critique, de la réduction temporaire de la redevance sur les débits résiduels et de la campagne d'économie d'énergie. Pour financer les coûts de ces mesures, la Confédération prélèvera une redevance de 1.2 ct./kWh à partir de 2024.

Les tarifs du réseau pour la clientèle Classique augmentent ainsi globalement de 2.49 ct./kWh. Les frais annuels de base en revanche restent inchangés. Dans le tarif de réseau Commerce/Industrie, le prix de la puissance augmente de 19.00 CHF/kW pour la durée d'utilisation A et de 16.00 CHF/kW pour la durée d'utilisation B. Pour la clientèle moyenne tension, le prix de la puissance augmente de 13.00 CHF/kW pour la durée d'utilisation A et de 9.00 CHF/kW la durée d'utilisation B. Les prix de consommation

augmenteront de 1.49 ct./kWh pour l'ensemble de la clientèle Commerce et Industrie en raison de la hausse des redevances décrites.

Réinjection d'électricité dans le réseau

La rémunération de l'énergie renouvelable injectée dans le réseau augmente de 2,00 ct./kWh. En fonction du moment de l'injection au tarif haut ou au tarif bas ainsi que de la saison (hiver ou été), les prix de l'énergie renouvelable, y compris la promotion et la rémunération des CO (certificats d'origine), se situent désormais entre 14.00 et 18.00 ct./kWh.

Redevances

Le montant des redevances versées aux collectivités publiques de la Ville de Bienne et au supplément fédéral pour l'utilisation du réseau reste inchangé.

Publié le 29.08.2023